



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 071-217100148-20260616-DCM_123_2026-AI

MAIRIE
Place du Champ de Mars
BP n°133
71403 Autun Cedex

Affaire suivie par Véronique BOURGEOIS
Courriel : vbourgeois@sydesl.fr
Tél. : 03 85 21 91 15

autun@autun.com /
finances@grandautunoismorvan.fr

OBJET : Autun
Affaire n°014062 (Eclairage Public)
EP Renouvellement Vétuste - Luminaires, projecteurs et horloges vétustes
Renouvellement équipement vétuste "luminaire"

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande, le SYDESL a chiffré le projet d'Eclairage Public cité en objet :

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Travaux	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €
<i>Maîtrise d'œuvre interne (4,5%)</i>	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	- €
Total des travaux	1 065 000,00 €	1 065 000,00 €	45 000,00 €	1 020 000,00 €

Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention, ne nous permettent pas de vous accorder une aide. En conséquence, le montant résiduel à votre charge pour les travaux s'élèverait à environ 1 020 000,00 €.

Je vous invite à confirmer par écrit de la suite que vous désirez donner à cette opération. Une étude sera alors confiée à l'entreprise titulaire du marché, à l'issue de laquelle nous vous transmettrons les montants au vu des devis de

Par votre confirmation au lancement de l'étude, vous vous engagez à réaliser les travaux. En cas de refus des travaux suite à l'étude, la commune s'engage à payer la totalité de l'étude.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile sur ce dossier et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.